

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



100 Rue de la République
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 26682

DÉCISION

concernant la déclaration sans suite d'un
marché afférent à l'aménagement de la
route du Landou à Couzeix

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et
L. 5102-10 ;

Vu la délibération n°23 du conseil communautaire du 27 avril 2023 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu le Code de la commande publique de 31 avril 2019 et notamment son article R.2124-2 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation auprès des 5 studios de l'accord cadre a permis de
créer un aménagement et d'attribuer des votes de Limoges Métropole après pour objet
l'aménagement de la route du Landou à Couzeix à été lancé le 25 mars 2025, la date
de fin des offres étant fixée au 25 avril 2025 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT que les besoins du prestataire adjudicataire doivent être redéfinis ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique
permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un
motif légitime qui est l'absence, sans épuisement de la route ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée
précédemment ;

DÉCIDE

La procédure liée au marché subrogatif n°2025-00160000-03 relatif à l'aménagement
de la route du Landou à Couzeix est déclarée sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 15/05/2025

Publié le jeudi 15 mai 2025



Document officiel - Mise en ligne
pour information de la population

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à l'aménagement de la route du Landou à Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 15 Mai 2025



26682.pdf
(.pdf, 369,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**